

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie  
de Nouvelle-Aquitaine

**Décision n° 5563 du 7 mai 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne**

NOR : INTJ2010490S

Le commandant adjoint de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 18436 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1929976S),

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1<sup>er</sup> juin 2020 :

**Massoteau Fabien** NIGEND : 173 333 NLS : 8 027 464

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1<sup>er</sup> juin 2020 :

**Barthel Jérôme** NIGEND : 179 845 NLS : 8 037 130

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> juin 2020 :

**Gentreau Gaëtan** NIGEND : 207 170 NLS : 8 061 310

**Dalègre David** NIGEND : 162 198 NLS : 8 019 123

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> juin 2020 :

**Tillard Nicolas** NIGEND : 195 516 NLS : 8 054 036

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 mai 2020.

*Le général, commandant adjoint  
de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine,  
commandant le groupement  
de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,*  
H. FLAMMANT